

Vendredi 27 janvier 2023

de Monique Picard à Isabelle Ferrer,
adjointe au maire pour le quartier Roseraie

Bonjour madame ,

J'ai bien reçu votre réponse du 18 janvier 2023 à mon courrier du 24 novembre 2022 concernant l'opportunité de brûler des arbres pour chauffer un quartier urbain et j'apprécie le soin que vous y avez apporté . Néanmoins , je me permets ici quelques remarques afin d'enrichir notre échange .

Je partage votre désir de mettre en place un réseau de chaleur pour chauffer la cité Amouroux mais avec quelle source d'énergie? J'apprécie votre choix de la géothermie car elle est très peu émettrice de CO₂ mais si elle n'était pas techniquement possible vous choisiriez de brûler des arbres.

Vous écrivez que « le bois est la première source d'énergie renouvelable utilisée en France »: c'est bien regrettable et cela n'est pas une raison pour continuer . Le pétrole est encore la première source d'énergie de nos déplacements et ce n'est pourtant pas une raison pour la conserver. Il existe des alternatives non émettrices de CO₂ et surtout isolation et sobriété .

J'attirais votre attention dans mon précédent courrier sur l'alarme prononcée par 700 scientifiques en janvier 2018 auprès du Parlement Européen. L'engouement suscité par les subventions en faveur des usines à combustion de bois met la forêt en danger or elle capte le CO₂ et ralentit le réchauffement climatique déjà inéluctable

Le bois n'est pas une énergie aussi renouvelable qu'on le dit .La somme des émissions de CO₂ lors de l'extraction, de la combustion et du séchage du bois est de 431,5g de CO₂ par Kwh soient plus que le charbon (388,4) et le méthane (262,8). Quand l'ADEME annonce 29,5 pour le bois, elle fait comme si un arbre poussait aussi vite qu'il brûle . Certes, il pousse sur le temps d'une vie humaine et non sur celui d'une ère géologique mais cela n'en fait pas pour autant une source d'énergie appropriée à une époque où on court vers une planète à 4°C. Aujourd'hui, chaque arbre compte .

Heureusement , d'autres subventions existent : celles qui permettent d'isoler les bâtiments .Or, la forêt peut fournir assez de laine de bois pour affranchir l'habitant de sa facture de chauffage .

Je vous rejoins lorsque vous constatez que « le bois est une ressource locale créatrice d'emplois » non délocalisables : développons les filières qui ne le brûlent pas pour construire des bâtiments, fabriquer des meubles et toutes sortes d'objets.

« Le bois coûte moins cher que le gaz ou le pétrole » dites-vous. C'est un argument des trente glorieuses honteuses : on sait où il nous a mené . L'énergie la moins coûteuse est celle qu'on ne dépense pas : isolons nos bâtiments . La priorité en 2023 est à réduire nos émissions de CO₂ quoi qu'il en coûte .

Vous tenez à me « rassurer sur le fond » et vous évoquez alors la pollution. Mais le fond n'est pas la pollution , notre boussole aujourd'hui **ce sont les émissions de CO₂**. J

Je connais votre intérêt pour la santé de vos concitoyens et particulièrement ceux des crèches , écoles , collèges et lycées qui seraient sous les cheminées et je vous fais confiance . Néanmoins , on

peut émettre des doutes sur l'efficacité des contrôles réglementaires quand Toulouse abrite l'incinérateur le plus polluant de France au Mirail. (je ne confonds pas incinérateur de déchets et usine brûleuse de bois , je parle de la qualité et de l'indépendance des contrôles)

« Il existe déjà des usines brûleuses de bois » à Toulouse dites-vous . Ce n'est pas une raison pour continuer d'en construire . Elles sont peut-être plus petites et il y en a maintenant peut-être trop par rapport à la ressource disponible .Laissons donc les villages voisins de la ressource chauffer leurs écoles et leurs mairies en brûlant le bois d'une vraie forêt riche et résiliente qu'ils savent renouveler et non celui d'une plantation d'arbres monospécifique qu'on coupe d'un seul coup .

Je ne doute pas que la prochaine commission de quartier du 6 février sera l'occasion de débattre des alternatives permettant de préserver nos forêts .

Dans l'attente de cet échange , je vous souhaite, madame l'adjointe, une bonne semaine.

Monique Picard

Les sources ci-dessous permettent de réfléchir à l'impact de la combustion des arbres et du remplacement des forêts par des plantations d'arbres .

site « zerocombustible » pour les calculs d'émissions CO2

film « le temps des forêts » de François Xavier Drouet

site « association canopee » pour y lire la lettre ouverte des 700 scientifiques .